



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-042

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : Mme MUNOZ Marie-Thérèse à Mme CANTIER Nadège – Mme GALLO Anne à M. CHEVALIER Mickaël – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROMERO-PORTRAT Manuela.

TARIFICATION DES SERVICES AUX FAMILLES AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans la continuité du travail de mise à jour des tarifs municipaux initié en 2022, en tenant compte de l'absence d'évolution des tarifs depuis plusieurs années et de la forte inflation subie depuis un an, il est nécessaire de réactualiser la tarification de certains services aux familles (restauration scolaire, services périscolaires – garderie, services extrascolaires).

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition ;

Considérant la nécessité de réactualiser la tarification de certains services aux familles, dans la continuité du travail de mise à jour des tarifs municipaux initié en 2022, en tenant compte de l'absence d'évolution des tarifs depuis plusieurs années et de la forte inflation subie depuis un an ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **FIXE** à compter du 1^{er} septembre 2023, les nouveaux tarifs communaux des services aux familles, suivant le tableau ci-annexé.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 06 JUIL. 2023
et publié, affiché ou
notifié le ... 06 JUIL. 2023
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU

RESTAURATION SCOLAIRE

	Prix repas	Temps méridien		Total
		QF<810	QF≥ 811	
Régulier/Irrégulier	3,00 €	0,50 €	0,60 €	3,50 € ou 3,60 €
Occasionnel	3,50 €	0,50 €	0,60 €	4,00 € ou 4,10 €
Absence non justifiée	Forfait 4,50 €			
Agent de la collectivité	4,30 €			
Enseignant	5,00 €			
Extérieurs	5,40 €			

PERISCOLAIRE - GARDERIE

	Demi-heure	
	QF < 810	QF ≥ 811
Inscrit	0,90 €	1,00 €
Non inscrit	Forfait 4,00 €	
Absence non justifiée		
Retard		

Toute demi heure entamée est dûe

EXTRA SCOLAIRE

	QF<500	501<QF<600	601<QF<655	656<QF<720	721<QF<810	811<QF
MERCREDI						
Matin ou après-midi sans repas	2.00€	2.40€	2.88€	3.46€	4.15€	4.98€
Matin ou après-midi avec repas	4.40€	5.28€	6.34€	7.61€	9.13€	10.96€
Journée avec repas	5.50€	6.60€	7.92€	9.50€	11.40€	13.69€
VACANCES						
Matin ou Après-midi sans repas	2.00€	2.40€	2.88€	3.46€	4.15€	4.98€
Matin ou après-midi avec repas	4.40€	5.28€	6.34€	7.61€	9.13€	10.96€
Journée avec repas	5.50€	6.60€	7.92€	9.50€	11.40€	13.69€
Journée avec repas et sortie extérieure.	7.50€	9.00€	10.80	12.96€	15.55€	18.66€
Mini camp (VACAF)	24.00€					